Thème au programme des concours 2006
La justice

Comme à l'habitude la notion proposée à votre réflexion semble immédiatement décourager tout espoir de détermination rigoureuse tant **le terme couvre un vaste champ de significations :**

- la justice évoque un ordre global de relations et surtout son principe, généralement évoquée comme norme essentielle de ce qui vaut ;
- la justice est également une des quatre vertus cardinales (courage, justice, prudence, tempérance), et comme telle elle fait signe vers l'ordre de la morale ;
- la justice enfin désigne une institution politique positive assurant la régulation de la vie sociale par l'application de la loi.

- A la première signification se réfèrent implicitement de nombreux jugements : quand nous parlons d'injustice, de violence, c'est au nom d'un ordre juste mis à mal, ordre essentiel et naturel, que sa nature soit identifiée à un cosmos rationnel ou à la nature humaine.
- La seconde signification apparaît bien lorsque nous disons de quelqu'un qu'il est *juste* pour reconnaître en lui une qualité morale par laquelle il donne et rend à chacun comme cela doit être. Il opère dans un souci des bons partages.
- La troisième signification transparaît dans les expressions courantes : *Palais de Justice, administration judiciaire, ministère de la justice, décision de justice…*

Le terme recouvre donc trois dimensions : ontologique (quand il se réfère à l'être essentiel constitutif de l'ordre des choses opposé au devenir), **morale et politique.**

On peut d'abord tenter de les relier logiquement. Pourtant **si l'on voit bien comment ces dimensions peuvent s'articuler, le fondement même de l'articulation semble insaisissable :** si l'on peut en effet dire que l'homme juste est celui qui s'efforce dans sa conduite de s'ajuster à l'ordre vrai des choses, de donner et rendre à chacun conformément à ce qu'il convient, et que par là la

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

La Justice en quelques questions

justice politique constitue la transposition au plan politique de cette judicieuse justesse, néanmoins comment déterminer cet ordre vrai ? Comment s'ajuster moralement, politiquement, à ce qui se dérobe à toute détermination claire, indiscutable, définitive ?
En d'autres termes nos jugements ne cessent de se référer à la justice comme à un ordre dont l'évocation plus ou moins explicite vaut comme position de légitimité contre des pratiques, des situations tout autant défendues comme légitimes par quelque référence à la justice.

On pourrait alors en rester à la distinction de ces trois plans de signification : il suffit quand on emploie le terme de *justice* d'avoir clairement présent à l'esprit ce dont on parle. Mais **chaque signification est comme parasitée par les deux autres qui introduisent des difficultés.**
Ainsi la justice comme vertu n'est pas une simple vertu parmi quatre, car si la justice consiste bien à rendre à chacun ce qui lui revient conformément à ce qu'il est, elle est alors indispensable au courage, à la tempérance et à la prudence. Par exemple, une prudence hors de propos constitue un excès de prudence, prudence aussi inappropriée qu'injustifiée. La justice est-elle donc une vertu ou la condition de toute vertu par la capacité à distinguer le bon ordre des relations d'abord au sein même des vertus ? D'où d'ailleurs la difficulté à tenter de définir rigoureusement la justice : la définition suppose la délimitation et la distinction qui libèrent des approximations et confusions ; définir c'est rendre à chaque terme ce qui lui revient de droit, donc faire œuvre de justice : la définition de la justice se suppose elle-même dans l'acte de définition comme juste attribution !
Au sens d'ordre de la légalité politique positive et d'appareil au service de sa réalisation, l'emploi du terme de *justice*, que l'on a significativement envie d'écrire avec une majuscule, fait implicitement signe vers la dimension ontologique du terme, comme si l'Etat à travers la Justice se pensait ou se donnait comme l'ordre même des choses, d'où son nom à prendre au sens strict : l'Etat, parce qu'il s'identifie à l'ordre même des choses, au point qu'on en oublie les sociétés sans Etat (ou société « primitive »). Un ordre relatif, contingent, muable (celui de l'Etat et de sa justice) se donne à la faveur d'un implicite pour ce qu'il n'est pas : absolu, universel, nécessaire.

On pourrait alors en conclure que la justice est un terme vide, que l'on ne peut définir que par sa visée pragmatique : imposer dogmatiquement une évaluation. **La justice serait le produit d'une évaluation qui s'absolutise par sa référence précisément à la justice.** Même les pires crimes, les pires atrocités peuvent être commis au nom de la justice. A moins que l'on n'appelle justice

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.